

DEUX ACCORDS HISTORIQUES MIS A LA SIGNATURE POUR LA BRANCHE CC66-79/CHRS

COMMUNIQUE SUD SANTE SANTE SOCIAUX 21/12/2023

Depuis quelques mois les organisations syndicales majoritaires SUD, CGT et FO portent en négociation sur la CC 66/79- CHRS une évolution de la valeur du point pour sortir de l'impasse des négociations sur la BASS-MS, et continuer à faire vivre chaque table de négociation.

Le 28 novembre 2023, SUD, CGT et FO ont signé un accord portant la valeur du point à 5,16€ sur la base du livret vert du Haut Conseil du Travail Social.

Et un autre accord qui étendrait les 183€ pour toutes et tous.

Ces 2 accords ont été signés en séance du 28/11/2023 par SUD, CGT et FO.

Ces deux accords ont été mis à la signature jusqu'au 19 décembre 2023.

La CFDT a fait savoir qu'elle n'avait pas mandat pour signer et qu'elle ne s'opposerait pas.
HEUREUSEMENT !

Quant à NEXEM, encore vexée par le droit d'opposition sur l'accord de la BASS-MS, a renvoyé ces négociations au futur environnement conventionnel, c'est-à-dire aux calendes grecques.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux ces deux accords sont des accords historiques pour le secteur du social et médico-social du champ de la CC66-79/ CHRS dans le sens où ils augmenteraient TOUS LES MOIS la rémunération des salariés pour l'échelon de base de 403 de :

$403 \times (5\text{€}16 - 3\text{€}93) = 1\text{€}23 = 495\text{€}69$ auxquels s'ajouteraient les 238€ brut de l'indemnité des métiers sociaux éducatifs soit 733€ 69 brut mensuel CONTRE les 600€ qu'annoncent la CFDT comme perte sur un ONE SHOT.

Ce montant correspondrait à une augmentation brute de salaire par AN de 8 804€28 pour le salaire conventionnel d'entrée de grille dans la CCNT 66.

Pour SUD Santé Sociaux, nous refusons de nous contenter de miettes et refusons le projet patronal d'une CCUE dévastatrice.

